



Union interparlementaire
Pour la démocratie. Pour tous.

Conférence parlementaire sur le dialogue interconfessionnel : *collaborer pour notre avenir commun*

Palais des Congrès, Marrakech (Maroc)
Marrakech, 13-15 juin 2023



Kingdom of Morocco
The Parliament

Description des séances de la Conférence

Note d'orientation pour le débat général

Parlements et chefs religieux : promouvoir le dialogue et collaborer pour notre avenir commun

La religion et les convictions font partie intégrante de toutes les sociétés. Les libertés de pensée, de conscience, de religion et de conviction sont des droits humains universels que les différentes branches de l'État et la société civile sont chargées de faire respecter. Ces droits s'étendent à la manière dont les différentes religions et convictions s'expriment dans des domaines tels que le texte constitutionnel, les sources de la législation, les valeurs nationales ou le profil démographique de la société. Un certain nombre de domaines politiques ont une dimension religieuse ou de conviction où les intérêts et le travail des parlements, des représentants des religions ou des convictions, et de la société civile se croisent souvent.

Bien que les mandats des parlementaires et des responsables de religions ou de convictions soient différents, ceux-ci partagent l'objectif commun de travailler ensemble pour le bien-être de leurs sociétés et de leurs communautés. Les parlements s'efforcent de promouvoir et de faire respecter l'état de droit, les droits de l'homme et la justice. Les représentants des religions et des convictions sont des membres influents de la communauté et peuvent influencer la manière dont les gens participent à la société dans l'exercice de leurs droits civiques et politiques et la manière dont ils conçoivent leur allégeance à l'État. Ils peuvent également défendre les intérêts de leurs communautés.

Le dialogue entre les parlements et les représentants des religions et des convictions présente de grands avantages pour l'édification de sociétés plus justes, plus inclusives et plus pacifiques, ainsi que pour la résolution conjointe de problèmes communs. Lorsque ce dialogue est absent, des intérêts divergents, des violations des droits et des fractures sociales peuvent apparaître.

Le débat général illustre l'objectif à deux volets de la conférence, en examinant le rôle du dialogue interconfessionnel dans la promotion de l'état de droit, d'une part, et de la paix et de l'inclusion, d'autre part. Pour que le débat général soit aussi significatif, concret et orienté vers l'action que possible, les orateurs sont invités à répondre aux questions suivantes :

- 1) Quel rôle le dialogue interconfessionnel peut-il jouer pour faire respecter l'état de droit et promouvoir la paix et l'inclusion ?
- 2) Quelles sont les bonnes pratiques en matière de collaboration entre les parlements et les représentants des religions et des convictions et la société civile en vue de construire des sociétés plus pacifiques, plus justes et plus inclusives ?
- 3) Quels sont les défis communs à la paix, à l'inclusion ou à l'état de droit auxquels sont confrontés les parlements, les représentants des religions et des convictions et la société civile aux niveaux national, régional ou international ?
- 4) Comment les parlements peuvent-ils mieux coopérer avec les représentants des religions et des convictions et la société civile pour répondre à leurs préoccupations communes ?

Descriptions des séances

Débat général

Parlements et chefs religieux : promouvoir le dialogue et collaborer pour notre avenir commun

Description

Le débat général sera l'occasion pour des parlementaires, des chefs religieux, des organisations confessionnelles et des experts de mettre en commun les bonnes pratiques sur la manière dont les parlements, les religions et les croyances abordent les grandes questions qui ont un impact sur l'état de droit, la paix et l'inclusion. Il offrira également un cadre pour définir les défis qui se posent aujourd'hui aux niveaux national, régional et international, et permettra aux intervenants de formuler des recommandations sur la manière dont les parlements et les acteurs religieux pourraient coopérer plus efficacement pour aller au-devant des préoccupations communes.

Volet 1 (état de droit)

Débat de haut niveau 1

Collaborer pour la promotion de l'état de droit : bonnes pratiques et défis

Description

Le respect de l'état de droit est indispensable pour préserver l'État et garantir les droits des citoyens, notamment le droit de jouir d'une liberté de pensée, de conscience, de religion ou de conviction. L'État peut limiter l'expression de la liberté de religion et de conviction pour des raisons légitimes, par exemple lorsque des formes d'expression entrent en concurrence avec d'autres droits. Toutefois, des limitations illégitimes du droit à la liberté de religion et de conviction existent dans de nombreux États – des restrictions qui visent souvent les populations marginalisées.

Ce débat sera axé sur le rôle des parlements dans la protection de la liberté de religion et de conviction. Les participants étudieront des exemples de cas où les libertés religieuses ont été limitées ou ont prévalu sur d'autres droits, ainsi que le rôle et la responsabilité des législateurs à la fois pour concilier des droits concurrents afin d'assurer le maintien de l'état de droit et pour veiller au respect des droits et des libertés des citoyens, indépendamment de leur religion et de leurs convictions.

Réunion-débat

Les religions et convictions dans différents systèmes laïques : exemples de partout dans le monde

Description

La laïcité, dans son sens large, est une forme de gouvernance qui vise à maintenir les sphères d'autorité étatique et religieuse séparées et autonomes, à la fois pour garantir la neutralité de l'État et pour protéger les institutions religieuses de toute ingérence extérieure. Il existe différents modèles d'interprétation et cultures de la laïcité, lesquels définissent notamment différentes lignes de démarcation entre les sphères d'influence, étant entendu que, pendant longtemps, les institutions religieuses et étatiques ont été imbriquées dans de nombreuses sociétés. Il existe également différentes conceptions de la religion et des convictions dans les systèmes laïques : certains les considèrent comme un bien public et encouragent leur expression dans les espaces publics tandis que, dans d'autres contextes, l'État s'efforce de garantir l'égalité en limitant certaines expressions de la religion ou des convictions dans les espaces publics. Cette réunion-débat visera à mettre en lumière les différentes expressions de la laïcité dans le monde et leur impact sur la cohésion sociale dans les diverses sociétés.

Réunion-débat

Clarifier la relation entre l'état de droit et la liberté de religion et de conviction pour préserver l'État et la citoyenneté

Description

Les parlements sont les garants de l'état de droit, des droits de l'homme et de la justice dans la société, par leurs fonctions essentielles de législation, de budgétisation, de représentation et de contrôle. Il existe une forte corrélation entre la paix, la justice et des institutions fortes, comme le réitère l'Objectif de

développement durable 16, et les parlements se situent à ce croisement. Les acteurs religieux peuvent être des alliés importants dans la promotion de l'état de droit ; en tant que leaders communautaires de premier plan, ils influencent la manière dont les gens participent à la société, dont ils exercent leurs droits civiques et politiques et dont ils perçoivent leur allégeance à l'État.

Dans certains contextes, la religion et les croyances sont également prises en compte dans les structures de gouvernance, de sorte que la préservation de l'état de droit est parfois liée au droit religieux. Des difficultés peuvent apparaître en cas de tensions entre la législation laïque et la législation religieuse ou lorsque la rhétorique religieuse sape la légitimité et l'efficacité des institutions de l'État. Cette réunion-débat présentera les bonnes pratiques en matière de coopération entre les parlements et les acteurs religieux pour la promotion de l'état de droit, et tentera de proposer des solutions pour relever les défis qui se posent aujourd'hui.

Réunion-débat

Les législateurs et chefs religieux et leur rôle de médiateurs : promouvoir les droits et les libertés fondamentales pour des sociétés plus justes et cohésives

Description

Tant les législateurs que les chefs religieux peuvent jouer un rôle de médiateurs au sein de leur société. Les parlementaires sont élus par le peuple et ont la responsabilité de faire valoir et de représenter ses intérêts et ses besoins afin de garantir que les travaux du parlement sont pertinents et inclusifs. Les chefs religieux sont proches de leurs communautés et jouissent de leur confiance ; ils répondent non seulement à leurs besoins spirituels mais aussi, dans de nombreux cas, à leurs besoins matériels, et défendent également ces besoins dans la sphère publique. L'instauration d'un dialogue entre ces deux acteurs sociaux importants peut permettre aux parlements d'être mieux informés et d'accomplir un travail plus pertinent pour défendre les droits de tous. De leur côté, les chefs religieux peuvent soutenir ce processus en aidant leurs communautés à comprendre le travail parlementaire et, en particulier, les droits des citoyens et la manière d'y accéder. Cette réunion-débat explorera les différentes manières dont les législateurs et les chefs religieux servent de passerelle entre les divers secteurs de la société, afin de promouvoir les droits de tous les citoyens. Elle examinera également les moyens d'améliorer le dialogue entre ces deux acteurs, tout en mettant l'accent sur l'importance de conserver la séparation entre les sphères d'influence politique et religieuse.

Volet 2 (paix et inclusion)

Débat de haut niveau 2

Promouvoir la paix régionale et mondiale au moyen du dialogue intra-confessionnel

Description

Le monde est aujourd'hui le théâtre de nombreux conflits à dimension religieuse, qui ont un impact sur les dynamiques locales, régionales et même mondiales. Nombre de ces conflits sont de nature intra-confessionnelle, ce qui signifie que les parties en conflit sont issues de traditions, de confessions, d'écoles juridiques ou d'écoles de pensée différentes au sein d'une même communauté religieuse ou de croyance. Les lignes de conflit peuvent être théologiques, intellectuelles, culturelles, ethniques, historiques, politiques, géographiques et économiques, et les conflits peuvent avoir lieu par confrontation directe ou par adversaires interposés. Ce débat réunira des chefs religieux, des parlementaires et des experts ayant une expérience directe des conflits intra-confessionnels. Il examinera l'impact de ces conflits sur la classe politique ainsi que la contribution spécifique que le dialogue parlementaire avec les acteurs religieux peut apporter à la médiation des conflits sectaires et à la promotion d'une coexistence pacifique.

Réunion-débat

Comment les parlementaires peuvent-ils coopérer avec les communautés religieuses et les organisations confessionnelles afin de mobiliser la société pour plus de modération, de solidarité et d'inclusion ?

Description

Si l'on veut aborder le travail parlementaire dans une optique systémique en vue de le rendre plus inclusif, il convient de considérer l'ensemble des acteurs et des dynamiques qui influencent les parlements. L'un de ces acteurs est la société civile, qui constitue un canal ascendant important pour l'expression pacifique

des intérêts, des besoins et des perspectives des électeurs. Dans de nombreuses sociétés, les organisations confessionnelles sont actives en tant que prestataires de services dans les domaines de l'éducation, de la protection sociale et de l'aide humanitaire, ou par le biais d'activités de plaidoyer. Elles peuvent compléter ou parfois rectifier l'approche institutionnelle descendante. Comme d'autres organisations de la société civile, elles sont un agent important de la responsabilité de l'État, en permettant de vérifier si les devoirs envers les citoyens sont remplis et si leurs droits sont respectés.

Cette réunion-débat donnera la parole à des parlementaires et à des représentants d'organisations confessionnelles, qui présenteront différents exemples de dialogue et de coopération en montrant comment ceux-ci ont contribué à rendre la société plus cohésive et plus inclusive.

Réunion-débat

Mandats différents, objectifs communs : les acteurs religieux et les parlementaires en tant qu'alliés pour promouvoir l'égalité des sexes et la participation des jeunes

Description

Les parlementaires et les acteurs religieux, bien qu'ayant des domaines de compétence différents, partagent un intérêt commun pour l'édification de sociétés résilientes, dans lesquelles tous les individus se sentent inclus. La plupart des parlements et des religions ne parviennent cependant pas à promouvoir l'égalité des sexes et à faire participer les jeunes de manière significative. La proportion mondiale de femmes parlementaires est d'environ 26 %, tandis qu'à peine 3 % des parlementaires ont moins de 30 ans (alors que ce groupe d'âge représente plus de 50 % de la population mondiale). Du fait que les parlements prennent des décisions concernant l'avenir – qui touchent autant les hommes que les femmes et dont les enjeux sont particulièrement importants pour les jeunes –, il est urgent de remédier à cette situation.

Toutes les religions ne conçoivent pas l'égalité des sexes de la même manière. Dans la plupart d'entre elles, les fonctions dirigeantes sont généralement réservées aux hommes et les femmes ont moins d'occasions d'y participer de manière formelle. Les réglementations relatives aux rôles des hommes et des femmes constituent également un obstacle à l'égalité des sexes. Face à cela, de nombreux discours mettent en avant le fait que les femmes et les hommes sont *égaux*, mais qu'ils ont des *rôles différents* à jouer. Par ailleurs, les jeunes sont souvent exclus des mécanismes de prise de décision au sein des institutions religieuses et déplorent ainsi être *au menu*, mais pas *à la table* des discussions.

À l'occasion de cette réunion-débat, les participants examineront les possibilités de coopération entre les parlements et les acteurs religieux afin d'encourager l'égalité des sexes et la participation effective des jeunes. Ils recenseront également les obstacles existants et étudieront les moyens de les surmonter.

Réunion-débat

Promouvoir la confiance et la reconnaissance mutuelle : les contributions des acteurs religieux et des parlementaires pour contrer les discours de haine, l'incitation à la violence et les défis numériques à la démocratie

Description

Les discours de haine, la désinformation, les théories du complot et la xénophobie sont en hausse et visent souvent des communautés sur la base de leur religion ou de leurs convictions. L'espace numérique est devenu une plateforme importante pour la manifestation de ces phénomènes : il offre un espace transfrontalier et souvent anonyme pour l'échange et même pour la coordination d'actions, une enceinte où la désinformation est répandue, l'éducation aux médias faible et la modération des contenus un défi permanent. Les individus et les groupes qui utilisent l'espace numérique pour s'organiser autour d'une haine commune de la religion ou des croyances peuvent menacer les principes démocratiques et violer les droits de l'homme. Les parlements doivent définir les limites de la liberté d'expression, déterminer quand une forme d'expression devient une incitation à la violence et trouver des moyens de transposer ces frontières dans l'espace numérique. Ils doivent également recenser les causes profondes du discours de haine qui relèvent de leur juridiction. Cette réunion-débat sera l'occasion de définir des espaces de coopération sur cette question – qui est à la fois nationale et transnationale – afin de promouvoir un climat de tolérance et de reconnaissance mutuelle. La Stratégie et le Plan d'action des Nations Unies pour la lutte contre les discours de haine, lancés en 2019, constituent un outil important dans cette entreprise.